

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021 PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt et un, le 25 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2021.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, , Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Luc CHARPENTIER, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Danièle BERTHONNET, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Alain SIVAN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY (à partir du point 2.1).

**POUVOIRS** : Sabine TAULEIGNE à Isabelle WICKI, Bastien FARGEOT à Geneviève GIRARD, Laurent PEMEANT à Antonin KOSZULINSKI, Valérie GARCIA à Stéphanie HOUSET, Philippe MILLOT à Suzanne BROT, Fanély MONVILLE à Lilian CHAMBONNET, Marie-Renée AVON à Luc CHARPENTIER, Jérémy FERNANDEZ à Lilian CHAMBONNET, Geneviève BOUIX à Danièle BERTHONNET, Guy LE DROGO à Geneviève GIRARD, Sylvie DELOCHE à Antonin KOSZULINSKI, Catherine BARNERON à Stéphanie HOUSET, Dimitri DELAIGUES à Suzanne BROT, Michel BERNE à Danièle BERTHONNET, Ali CHAABI à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Pierre TRAPIER (points 1.1 à 1.3), Sandrine AUGIER à Agnès PAGES (points 1.1 à 1.3) puis à Claude ILLY ( à partir du point 2.1).

☞ Ouverture de séance ☜

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2020 est approuvé. L'opposition demande à ce que les interventions soient mieux retranscrites au niveau du procès-verbal.

Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

### **1 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au budget de l'exercice 2021 – Budget principal / B.O.E. / Budget Les Chênes - (Rapporteur : S. BROT)**

---

Les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, ils peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos 2020 et avant même l'adoption de son compte administratif 2020, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés.

Pierre TRAPIER explique que son groupe n'ayant pas voté les budgets primitifs, il ne votera pas l'exécution.

#### **1.1 – Reprise anticipée des résultats budget principal.**

Le compte administratif fait apparaître les résultats estimés suivants au 31 décembre 2020 :

**Section de fonctionnement** : 1 296 493.06 €

Résultat antérieur reporté : 3 016 837.23 €

Résultat à affecter : 4 313 330.29 €

**Section d'investissement** : 58 768.36. €

Résultat antérieur reporté : - 1 028 201.18 €

Résultat de la section : - 969 432.82 €

Des restes à réaliser en investissement d'un montant de 1 289 891.19 € en dépenses et de 301 000.00 € en recettes

Besoin de financement de la section d'investissement : 1 958 324.01 €

Le conseil municipal décide de :

- Reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget 2021, soit la somme de : 1 958 324.01€
- reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 2 355 006.28 € en section de fonctionnement au compte 002 du budget 2021.

Adopté par 26 voix pour et 7 voix contre.

### **1.2- Reprise anticipée des résultats budget Opérations économiques.**

Le compte administratif fait apparaître les résultats estimés suivants au 31 décembre 2020 :

**Section de fonctionnement** : 20 268.81 €

Résultat antérieur reporté : 39 710.71 €

Résultat à affecter : 59 979.52 €

**Section d'investissement** : 13 561.59 €

Résultat antérieur reporté : 30 681.51 €

Résultat de la section : 44 243.10 €

Le conseil municipal décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 59 979.52 € en section de fonctionnement au compte 002 du budget 2021.

Adopté par 26 voix pour et 7 voix contre.

### **1.3- Reprise anticipée des résultats budget des Chênes**

Le compte administratif fait apparaître les résultats estimés suivants au 31 décembre 2020 :

**Section de fonctionnement** : 0.00 €

Résultat antérieur reporté : 510 385.47 €

Résultat à affecter : 510 385.47 €

**Section d'investissement** : 0.00 €

Résultat antérieur reporté : 172 827.54 €

Résultat de la section : 172 827.54 €

Besoin de financement de la section d'investissement 0.00 €

Le conseil municipal décide de :

- reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 510 385.47 € en section de fonctionnement au compte 002 du budget 2021.
- reprendre par anticipation le solde de l'excédent d'investissement soit 172 827.54 € en section d'investissement au compte 001 du budget 2021.

Adopté par 26 voix pour et 7 voix contre.

## **2.1- Budget primitif 2021 - Commune - (Rapporteur : S. BROT)**

---

Suzanne BROT présente les grandes lignes du budget primitif, élaboré sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire de décembre 2020 et sur les bases du budget 2019, le budget 2020 ayant été largement modifié du fait de la pandémie.

Pour Pierre TRAPIER, dans un contexte sanitaire lourd de conséquences en matière économique et sociale, ce budget 2021 manque de créativité et de vision, n'anticipe rien, et n'apporte pas de réponse sur une politique sociale dynamique. Il faut le replacer dans un contexte social dégradé, sans augmentation du SMIC mais augmentation des charges (électricité, mutuelles), hausse du nombre d'allocataires du RSA, détresse étudiante. La pandémie accentue les inégalités, ce qui justifie les propositions du groupe Portes Citoyenne sur la gratuité de la cantine, la révision des quotients familiaux et la création d'une maison de santé pour faire face à un défaut de l'offre de soins. Ces propositions, balayées d'un revers de main par la majorité, et les choix présentés ne correspondant pas aux besoins exprimés de la population, font que le groupe Portes Citoyenne ne votera pas le budget.

Geneviève GIRARD rappelle que ces propos n'engagent que Portes Citoyenne. L'essentiel de la politique sociale est retracée par le budget du CCAS qui n'est pas l'objet de cette séance. Sur le projet de maison de santé, il faut reconnaître que ce n'est pas le programme de Portes Citoyenne qui a été validé par les dernières élections municipales.

Pour autant la municipalité n'est pas étrangère à cette problématique, et, s'il faut tenir compte de la pénurie de médecins, ce n'est pas un problème de murs mais bien une question de nombre de praticiens. Enfin ce n'est pas à la commune de pallier toutes les carences de l'État et notamment son imprévoyance en matière de numerus clausus des médecins au vu du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie.

Pierre TRAPIER revient sur la politique sociale et le CCAS, exprimant l'attention que portera le groupe Portes Citoyenne sur les dossiers d'aides financières, considérant que l'Epicierie Sociale ne suffit pas, et Madame Marie-Josée BAYOUD s'interroge sur le fait que la subvention communale exécutée est toujours inférieure au prévisionnel.

Pour Geneviève GIRARD, si l'Epicierie Sociale ne suffit pas, elle reste la première entrée aux aides. Pour autant, l'ensemble des dossiers sont examinés et les aides financières accordées en fonction. Si la subvention exécutée est inférieure au prévisionnel, c'est parce que la Commune ne fixe pas de limite, et la subvention vient ensuite équilibrer le budget de fonctionnement du CCAS.

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2021 de la Commune comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement** : 12 259 106.28 €
- *Dépenses d'investissement* : 6 488 008.01 €
- **Recettes de fonctionnement** : 12 259 106.28 €
- *Recettes d'investissement* : 6 488 008.01 €

Le budget est approuvé par 26 voix pour et 7 voix contre.

## **2.2- Budget primitif 2021 - Opérations économiques - (Rapporteur : S. BROT)**

---

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2021 du Budget Opérations Economiques comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement** : 309 279.42 €
- *Dépenses d'investissement* : 134 643.10 €
- **Recettes de fonctionnement** : 309 279.42 €
- *Recettes d'investissement* : 134 643.10 €

Le budget est approuvé par 26 voix pour et 7 voix contre.

## **2.3- Budget primitif 2021 - Les Chênes - (Rapporteur : S. BROT)**

---

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2021 du Budget Les Chênes comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement** :
- *Dépenses d'investissement* :
- **Recettes de fonctionnement** : 510 385.47 €
- *Recettes d'investissement* : 172 827.54 €

Le budget est approuvé par 26 voix pour et 7 voix contre.

Madame le Maire remarque que ce budget étant voté dans les mêmes conditions sous le mandat de Monsieur TRAPIER, l'opposition pourrait le voter.

## **3- Taux d'imposition des taxes directes 2021 - (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la reconduction des taux des trois taxes directes (à l'identique depuis 2014), à savoir :

- Taxe d'Habitation : 11.12 %
- Taxe Foncier Bâti : 16.76 %
- Taxe Foncier non Bâti : 52.19 %

#### **4- Approbation de la convention du service commun de restauration collective avec Valence Romans Agglo - (Rapporteur : C. ARSAC)**

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention d'adhésion au service mutualisé de restauration scolaire, avec comme principales modifications :

- l'assujettissement à T.V.A. du service, qui permet de réduire les coûts des travaux d'extension,
- la règle de facturation du service avec une quote-part frais fixes (40%) et une quote-part frais variables, afin de faire face aux situations qui empêchent le fonctionnement normal du service (épisode Covid-19 par exemple)
- enfin, dans l'hypothèse où, à l'ouverture du nouvel équipement, le nombre de repas n'atteindrait pas le point d'équilibre, le budget général de l'Agglomération prendra en charge la part fixe des repas manquants.

Pour information, le prix du repas acheté est à 3,68 € au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### **5- Indemnisation des rétrocessions des concessions funéraires - (Rapporteur : S. BROT)**

---

La procédure de rétrocession des concessions funéraires qui vise à permettre au concessionnaire titulaire de restituer sa concession à la commune fait l'objet d'une indemnisation dont les modalités sont fixées par le Conseil Municipal. Elle est basée sur les deux tiers du prix qui a été acquitté au profit de la commune, le troisième tiers versé au CCAS lui restant acquis.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le remboursement au titulaire de la concession pour le temps restant à courir, s'il n'est pas inférieur à douze mois.

#### **6- Mise à disposition par Valence Romans Agglomération de son profil acheteur pour les marchés publics - (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics par Valence Romans Agglomération.

#### **7- Prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la CNR - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'État souhaite prolonger la concession d'aménagement du Rhône confiée à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) dont le terme actuel est prévu au 31 décembre 2023, pour le porter **au 31 décembre 2041**. Cette prolongation se traduira par un neuvième avenant au contrat de concession approuvé par un décret en Conseil d'État.

Le projet de prolongation vise avant tout les points suivants :

- Transfert de gestion à la CNR de portions du domaine public fluvial du Rhône actuellement géré par l'État et VNF (Voies Navigables de France), soit plus de 80 km de linéaire de fleuve et 3000 ha ;
- Réalisation d'un programme d'investissement sur une durée maxi de 15 ans pour un montant estimé de 500 Millions d'€ ;
- Renforcement du dispositif des PPQ (Plans Pluriannuels Quinquennaux) déclinant le Schéma Directeur annexé au cahier des charges général de la Concession et dotés de 165 M€ actualisés.

Pour mémoire, le contenu du programme d'investissement porte sur :

- Doublement des portes aval des écluses de Châteauneuf du Rhône et Bollène ;
- Réalisation de 6 petites centrales hydroélectriques (St-Pierre-de-Bœuf, Arras, La Roche-de-Glun, Charmes-sur-Rhône, Donzère et Caderousse) ;
- Réalisation de 6 passes à poissons ;
- Augmentation de production de l'aménagement de Montélimar ;
- Étude et réalisation éventuelle d'un ouvrage hydroélectrique neuf dans le secteur de St Romain de Jalionas (Nord Isère).

Le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à la prolongation de la concession confiée à la CNR.

#### **8- Convention de partenariat minibus publicitaire - (Rapporteur : S. HOUSET)**

---

La Ville de Portes-lès-Valence souhaite renouveler la mise à disposition d'un minibus publicitaire 9 places, pour aider les associations à réduire leurs frais de déplacements.

Elle souhaite mettre en place un partenariat direct avec les entreprises du territoire par la proposition d'encarts publicitaires.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions de partenariat et fixe les tarifs suivants :

Petit encart : 900 euros (ou 3 x 300 euros)

Encart intermédiaire : 1 800 euros (ou 3 x 600 euros)

Grand encart : 2 400 euros (ou 3 x 800 euros)

#### **9- Paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires- (Rapporteur : S. BROT)**

---

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 2 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 prévoit que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux agents dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires aux fonctionnaires de catégorie B ou C.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la liste des emplois correspondant, à savoir :

- Les agents des catégories B ou C appartenant au CTM, notamment pour l'organisation des festivités, le déneigement et les astreintes.
- Les agents de catégorie C appartenant au service ménage.
- Les agents de catégorie C appartenant aux services administratifs et les agents des catégories B et C participant à l'organisation des élections.

#### **10- Adhésion 2021 au service de conseil en énergie du SDED, territoire d'énergie Drôme - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie).

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Énergie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au service de Conseil en Énergie du SDED.

#### **11- Acquisition parcelle AS6 – route de Beauvallon (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AS 6, route de Beauvallon, d'une surface approximative de 7886 m<sup>2</sup>, au tarif de 12 €/m<sup>2</sup>.

#### **12- Dénomination rue Valéry Giscard d'Estaing (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Madame le Maire propose la dénomination de la voie desservant le secteur anciennement dénommé Impasse du Hameau du Peyrollet ou Quartier Peyrollet reliant la rue Lucie Aubrac à la rue Pierre Brossolette, et située pour partie sur la parcelle AK 234.

Elle propose la dénomination « **rue Valéry GISCARD D'ESTAING** », Président de la République Française du 27 mai 1974 au 21 mai 1981, né le 02/02/1926 et décédé le 02/12/2020.

Marie-Josée BAYOUD, pour le groupe Portes Citoyenne, propose le nom de Simone VEIL, en cohérence avec les rues Brossolette et Lucie Aubrac, tous les trois figures de la Résistance ; Pierre TRAPIER ajoutant que ce serait écorcher le devoir de mémoire de dénommer une rue du nom d'un Président qui avait Maurice PAPON comme ministre.

Geneviève GIRARD clôt le débat en expliquant d'une part, qu'il n'y a pas de honte de dénommer une rue au nom d'un ancien Président de la République et que le nom de Simone VEIL est réservé pour une voirie à venir autour du Centre Médico-Social du Département, à l'entrée Nord de la ville.

La dénomination de rue est approuvée par 26 voix pour et 7 abstentions.

### **13- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations - (Rapporteur : G. GIRARD)**

#### **Exercice du droit de préemption :**

<b>N° décision</b>	<b>Adresse du bien</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Décision</b>
20/188	6 rue Margier	AI04	Non Préemption
20/189	Avenue Président Salvador Allende	AE31, AE25, AE22, AE21, AE11, AE10, AE09, AE08, AE32, AE33, AE34	Non Préemption
20/190	2 rue Dulcie September	AL0237	Non Préemption
20/191	140 rue Jean Jaurès	AO0371	Non Préemption
20/192	4 rue Ambroise Croizat	AN0093p	Non Préemption
20/195	51 rue Descartes	AT0321	Non Préemption
20/197	9 rue Edith Piaf	AP0086	Non Préemption
20/202	rue Jean Rostand - ZI Grangeneuve	AB31, AB32, AB34, AB35	Non Préemption
21/01	114 rue Jean Jaurès	AN0206	Non Préemption

#### **Marchés publics / contrat :**

**N°20/183** : signature d'un avenant au contrat de maintenance de l'interface PAYFIP Régie avec ARPEGE pour un montant annuel de 300 € TTC.

**N°20/193** : signature contrats de maintenance Logiciels Berger Levrault (E-paie, gestion financière, suivi technique et financier, server Runtime, E-Cimetière) pour un montant de 7 739 euros HT annuel.

**N°20/194** : signature avenant n° 2 au lot 10 : plomberie sanitaire du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec la société EDREThERM pour une plus-value de 2 360,60 € H.T.

**N°20/196** : signature avenant n° 2 au lot 3 "Charpente métallique, couverture, bardage, serrurerie" du marché de construction d'une tribune d'honneur au stade Coullaud, avec la société BONHOMME pour une plus-value de 10 523,21 € H.T.

**N°20/199** : signature d'un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la tribune du stade Coullaud avec la société OTIS pour un montant 948,00 € TTC annuel

**N°20/200** : signature d'un contrat de maintenance de la balayeuse avec la société MATHIEU pour un montant annuel de 4 753,80 euros TTC

**N°20/201** : signature prestation de fin d'AD'AP pour les 26 sites de la commune avec APAVE SUDEUROPE pour un montant de 7 800 € HT.

**N°20/203** : signature marché à bon de commande « travaux d'entretien, d'aménagement et de signalisation sur la voirie communale » avec ENTREPRISE 26, pour 1 an, reconductible 3 fois 1 an (minimum annuel de 150 000 € HT ; maximum annuel de 450 000 € HT)

**Louage de choses / aliénation :**

**N°20/198** : signature d'un avenant au bail civil de location de l'EHPAD des Géronlines avec DAH pour prolongation de durée jusqu'au 1er juillet 2021

A la question de Marie-Josée BAYOUD, relative au bail des Géronlines, Isabelle WICKI rapporte que l'établissement devrait déménager dans les 6 mois au pôle senior à Valence, et informe le conseil de la création, à la place et après travaux, d'une pension de famille.